

Présidence : Suède

898^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 7 novembre 2018

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 15

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Exposé sur l'exercice militaire « Trident Juncture 18 », qui est effectué du 25 octobre au 7 novembre 2018* : Norvège, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, France, Danemark, Canada, Royaume-Uni, Autriche, Allemagne, Pologne, Espagne, Roumanie, Irlande
- b) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/220/18 OSCE+), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/219/18), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie, Lituanie

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exposé sur l'exercice militaire « Century of Victors 1918–2018 » prévu en Serbie les 9 et 10 novembre 2018* : Serbie
- b) *Colloque sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité prévu à Berlin les 22 et 23 novembre 2018* : Allemagne

- c) *Atelier régional sur le Guide des meilleures pratiques de l'OSCE en matière de neutralisation des armes légères et de petit calibre tenu à Podgorica les 29 et 30 octobre 2018 : Allemagne, Allemagne (au nom du Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)) (annexe)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 14 novembre 2018 à 10 heures, Neuer Saal



898^e séance plénière
Journal n° 904 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE
(AU NOM DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LES PROJETS
RELATIFS AUX ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET AUX
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (HONGRIE))**

Je souhaite vous communiquer des informations sur l'Atelier régional consacré au Guide des meilleures pratiques de l'OSCE en matière de neutralisation des armes légères et de petit calibre qui a eu lieu à Podgorica (Monténégro) les 29 et 30 octobre 2018.

L'atelier avait pour objectif de soutenir les États participants de l'OSCE de la région dans l'application des normes, des approches et des procédures de neutralisation permanente des armes légères et de petit calibre (ALPC) afin de lutter contre le détournement et le transfert illicite de ces dernières.

L'atelier a été conçu pour contribuer aux efforts actuellement entrepris en Europe du Sud-Est pour s'attaquer aux risques et aux problèmes associés aux ALPC remises en service, converties ou ayant subi d'autres modifications illégales. Il était axé sur le guide des meilleures pratiques publié récemment et intitulé : *Minimum Standards for National Procedures for the Deactivation of Small Arms and Light Weapons* (2018), ainsi que sur les moyens d'intégrer les normes énoncées dans ce guide dans la législation et les procédures nationales de contrôle des ALPC.

Il convient de noter que l'atelier était le premier à être organisé en soutien direct et concret à l'initiative commune franco-allemande lancée récemment pour promouvoir l'adoption de la « Feuille de route pour une solution durable à la possession illégale, au mauvais usage et au trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions dans les Balkans occidentaux d'ici 2024 ». Dans le cadre de cet atelier, on s'est également efforcé de promouvoir la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur le trafic illicite des armes à feu et le contrôle exhaustif des ALPC. Il était axé sur deux objectifs de la feuille de route susmentionnée : faire en sorte que la législation en matière de contrôle des armes soit entièrement harmonisée avec le cadre réglementaire international d'ici 2023 et que la collecte des ALPC s'effectue en recourant à des procédures de neutralisation conformes aux normes internationales.

Au total, 50 participants d'Europe du Sud-Est (en particulier d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de Serbie), dont des représentants des ministères de l'intérieur responsables des normes et des règlements relatifs aux ALPC et des experts techniques en matière de contrôle des ALPC, ont pris part à l'atelier. Des représentants de la France, de l'Allemagne, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et des opérations de terrain de l'OSCE ont aussi contribué à l'atelier.

Au cours de cet atelier d'une durée de deux jours, les participants ont présenté leurs perspectives nationales concernant la neutralisation des ALPC et ont débattu des failles éventuelles et d'autres problèmes liés aux mécanismes existants de contrôle des ALPC dans la région. L'atelier a donné les résultats suivants :

1. Une législation relative à la neutralisation des armes existe dans la plupart des pays de la région ; ces normes et règlements doivent cependant encore être harmonisés avec les normes internationales ;
2. Un certain nombre d'États étudient des moyens durables de renforcer le contrôle des ALPC, tels que la tenue de registres des armes neutralisées et l'amélioration de la traçabilité et des mesures de supervision ;
3. La région dans son ensemble pourrait bénéficier de la formation d'inspecteurs et d'experts nationaux qui seraient chargés des tâches de neutralisation, de suivi et de supervision.

À la fin de l'atelier, il a aussi été souligné que l'OSCE demeurerait disponible pour continuer d'apporter une assistance pratique pour l'harmonisation de la législation nationale, la formation d'experts et le suivi et l'évaluation de l'application des mesures de contrôle des ALPC.

Je tiens à remercier la Section d'appui au FCS, au sein du Centre de prévention des conflits, pour l'excellente organisation et coordination de l'atelier, ainsi que le Gouvernement allemand pour le soutien apporté par ce dernier.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.